



PÔLE D'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
CHAUMONT-CHOIGNES

POLE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC
EDGARD PISANI

EPLEFPA – L.E.G.T.A.

Rue du Lycée - CHOIGNES -
52000 CHAUMONT

Tél : 03 25 30 58 00 - Fax : 03 25 30 58 29
legta.chaumont@educagri.fr



INFORMATIONS PRATIQUES sur les AIDES

LES BOURSES

Enseignement Secondaire : de la 4ème à la Terminale : Les bourses d'études sont destinées à contribuer à l'entretien des élèves scolarisés et dont les ressources familiales ont été reconnues insuffisantes. Elles sont attribuées sous réserve de recevabilité de la demande, en fonction des ressources et des charges des parents, appréciées selon des plafonds de ressources et un barème national fixé chaque année scolaire.

Toutes les familles qui le souhaitent peuvent effectuer une demande de bourse.

Dès confirmation de l'inscription de l'élève et selon les cas, la reconduction se fait de manière automatique, ou un dossier est envoyé pour une nouvelle demande.

Enseignement Supérieur : BTS 1ère et 2ème année : Pour les étudiants, les bourses sont gérées directement par le CROUS, connectez-vous sur www.etudiant.gouv.fr

D'AUTRES TYPES D'AIDES ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

(sous réserve)

Aide ponctuelle pour les lycéens
(courrier à adresser au directeur dès que possible)

*Fonds destinés à faire face à des situations que peuvent connaître les lycéens ou leur famille pour assumer les dépenses de scolarité. Une aide peut être attribuée pour répondre à des situations exceptionnelles. Pour cela, **un courrier devra être adressé au directeur et un dossier devra être complété par la suite.***

**AIDE REGIONALE
A LA RESTAURATION**
(demande à faire sur internet
www.jeun'est.fr)

*Cette aide est allouée sous conditions de ressources de la famille par le Conseil Régional de Champagne Ardenne. Elle s'adresse aux élèves boursiers et non boursiers dans la limite du plafond de ressources. L'aide régionale par repas vient en réduction du montant facturé aux familles. **La demande est à faire sur internet.***